

Affiché le 08/10/2026

Retiré le

LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE WITTENHEIM,

VU les articles, L 2542-2 et L 2542-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles, L 411-1 et suivants, R 411-25 et 415-6 du Code de la Route,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation des automobilistes dans la rue de Mulhouse pour des raisons de sécurité,

ARRETE

ARTICLE 1 : Un panneau « STOP » de type AB4 est implanté à l'intersection de la rue de Mulhouse et de la rue de Saint-Cloud.

ARTICLE 2 : Les automobilistes circulant sur la rue de Mulhouse doivent marquer l'arrêt absolu imposé par le panneau « STOP » et laisser la priorité aux véhicules venant de la rue de Saint-Cloud.

ARTICLE 3 : Des panneaux de signalisation conformes aux prescriptions réglementaires sont implantés et rappellent ces prescriptions aux usagers.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville de Wittenheim et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être également saisi par l'application informatique "Télérécours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément à la loi.

ARTICLE 6 : L'autorité de Police compétente est chargée de l'exécution du présent arrêté et une copie sera adressée à :

- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de MULHOUSE
- M. le Procureur de la République – 21 Ave Robert Schuman – 68100 à MULHOUSE
- M. le Commandant de Police - BP 95 – 68273 WITTENHEIM CEDEX
- M. le Médecin Chef du SAMU – CH E. MULLER – 20 rue du Dr. Laennec – 68100 MULHOUSE
- M. le Chef du Centre d'Incendie et de Secours – 68270 WITTENHEIM
- M2A – Service PUPA – Z.A. route de Wittelsheim – 68120 RICHWILLER

WITTENHEIM, le 1^{er} octobre 2026

Par délégation du Maire
Pascal GASQUETON
Adjoint au Maire,
En charge de la Sécurité, de la Prévention,
de la Tranquillité publique et de l'État-Civi

